



Milhaud, le 6 juin 2025

Chers parents, chers enfants,

Vous souhaitez renouveler votre licence ou intégrer notre club de MGUN Basket-ball ;

Le basket-ball est un sport collectif, cela veut dire que vous pouvez compter sur votre équipe mais aussi que votre **équipe compte sur vous.**

Les joies et les plaisirs de cette saison à venir sont au prix **d'un engagement fort** : votre club, votre entraîneur et vos coéquipiers comptent sur vous : vous devez être présents aux entraînements et aux matchs.

Cela veut dire s'organiser pour les devoirs, peut-être rater un anniversaire...

Il est aussi important de s'impliquer dans la vie du club : participer au déroulement des matchs, être présent pour les photos d'équipes, faire vivre le site internet, venir à l'assemblée générale de fin d'année etc.

Les objectifs pour nos joueurs sont de :

- Se faire plaisir
- Faire de son mieux
- Progresser
- Jouer en équipe
- Respecter l'Autre
- Apprendre à gagner et à perdre
- Gagner en confiance en soi

Sachez que nous sommes à votre disposition à tout moment pour que votre saison sportive se passe bien.

Nous espérons que rejoindre notre club vous apportera une belle satisfaction.

Bien à vous.

Les dirigeants de MGUN Basket-ball



## Dossier d'inscription 2025 - 2026

La saisie des demandes de licence se fait par voie dématérialisée.

1/ Si vous étiez licencié la saison dernière 2024/2025, vous n'avez rien d'autre à faire que de nous confirmer votre engagement pour cette nouvelle saison.

Si vous n'étiez pas licencié, vous communiquez au club le Nom + Prénom + date de naissance du futur licencié + adresse mail du responsable.

### Attention pour le « Pass'Sport » !

Si vous bénéficiez du « Pass'Sport » merci de nous fournir le code reçu **AVANT** de valider la licence en ligne afin d'ajuster préalablement le tarif.

2/ Vous recevrez un mail de la part de la FFBB (« no-reply@ffbb.com ») contenant un lien qui vous permettra d'effectuer vous-même les démarches d'inscription en ligne sur « e-licence ».

3/ Vous remplissez toutes les informations demandées sur e-licence et vous ajoutez en pièces jointes 1 photo et le certificat médical en cas de demande de surclassement ou si vos réponses au questionnaire médical vous l'imposent.

Si vous n'avez pas de « Pass'sport », vous validez et procédez au paiement.

- ⇒ En validant votre demande de licence en ligne, vous reconnaisssez avoir pris connaissance et accepter les documents ci-après :
- Les 4 autorisations
  - La charte de bonne conduite du club
  - Le règlement intérieur du club

4/ Vous pouvez procéder au paiement en ligne de votre licence via le système de paiement sécurisé. Merci de préférer ce mode de paiement en ligne. (Une contribution volontaire *non obligatoire* vous sera suggérée par plateforme Helloasso, fournisseur du service).

5/Le club validera la demande de licence uniquement quand il aura reçu le règlement complet (CB en ligne ou chèque).

## Engagement des équipes en compétition

Les équipes seront engagées en championnat uniquement si l'équipe a un ou des parents référents désignés.

Le parent référent a un rôle de coordinateur auprès des autres parents de l'équipe, il fait le lien avec les dirigeants du club et forme un tandem avec le coach (particulièrement avec un jeune coach).

Par exemple, pour chaque match, il faut prévoir quels parents prennent en charge à tour de rôle :

- Le lavage des maillots
- Le covoiturage
- L'organisation du goûter à domicile
- ...

C'est le parent qui s'occupe de rappeler et organiser cela.

Dans chaque équipe jeunes, il convient aux parents de joueurs de se mettre d'accord pour trouver un ou deux parents référents parmi eux.



## Créneaux d'entraînement

Les créneaux et lieux d'entraînement sont précisés sur le site du club [mgun-basket.fr](http://mgun-basket.fr)

## Cotisations saison 2025 - 2026

Catégorie	Année de naissance	Tarif
Micro	2022/2021	120,00 €
U7	2020/2019	150,00 €
U9	2018/2017	150,00 €
U11	2016/2015	180,00 €
U13	2014/2013	195,00 €
U15	2012/2011	210,00 €
U18	2010/2009/2008	240,00 €
Senior	2007 et avant	240,00 €
Loisir		100,00 €

- La cotisation comprend les entraînements et les matchs pendant la saison sportive (#9 mois)
- Frais de mutation en sus : 60,00€ à partir de la catégorie U14
- Frais de licence AST en sus : 15,00 € pour la catégorie U15, 24€ +U15.
- Nous acceptons les règlements par CB ou chèque en plusieurs fois (3 fois). Les chèques sont à remettre ensemble en début de saison, avec la date d'encaissement souhaitée au dos du chèque.
- Nous n'acceptons pas les bons CAF, ni les chèques-loisirs.
- Tous les joueurs ont droit à 3 essais gratuits.
- Une fois la licence émise, tous les paiements seront encaissés et il n'y aura pas de remboursement pour quelque raison que ce soit (déménagement, arrêt du basket, arrêt de la saison à cause du Covid ou autre...)
- Le club prend en charge l'assurance Individuelle accident de Helmet Sport « Formule A » pour tous les licenciés, elle est donc incluse dans le tarif de la cotisation. Attention, vous devez penser à la saisir lors de votre demande de licence sur e-licence !

Pour les adultes, nous vous recommandons vivement de souscrire une formule prévoyant également le versement d'**indemnités journalières : la formule B** (45€ par jour, sans franchise, maximum 120 jours).

Pour info, les garanties assurées pour les différentes formules de Helmet Sport pour les licenciés FFBB sont consultables à ce lien : [www.helmet-sport.com/garanties-de-base-licencie-basketball](http://www.helmet-sport.com/garanties-de-base-licencie-basketball)

## Vos engagements

En validant ma demande de licence en ligne, je reconnaissais avoir pris connaissance et validé :

- La charte du club
- Le règlement intérieur du club
- Les 4 autorisations ci-dessous :



## AUTORISATIONS

En validant votre demande de licence, vous donnez votre autorisation pour :

- Le licencié est autorisé à participer aux activités sportives du club.
- Les accompagnateurs de MGUN Basket-ball sont autorisés à transporter le licencié lors des différents déplacements de son équipe.
- Le représentant légal du club est autorisé à faire pratiquer, en cas d'urgence et si les représentants légaux sont injoignables, une intervention médicale ou chirurgicale.
- Le club est autorisé à publier des photos du licencié (sans mention de son nom) sur le site internet et les réseaux sociaux du club dans le cadre exclusif des activités du club (entraînements, matchs, tournois, manifestations...).



## CHARTE DE BONNE CONDUITE

Lorsqu'une joueuse ou un joueur signe une licence au sein de notre club, elle ou il s'engage, ainsi que ses parents, à respecter les règles suivantes :

- 1- Participer à tous les entraînements ainsi qu'aux matchs tout au long de la saison.  
Respecter les règles de la vie en groupe et suivre les consignes de son entraîneur.
- 2- Respecter les horaires d'entraînements, de matchs et de rendez-vous pour les déplacements.  
Prévenir son entraîneur en cas de retard ou d'absence.
- 3- Déposer et récupérer les enfants à l'intérieur du gymnase.  
S'assurer de la présence de l'entraîneur.
- 4- Respecter les équipements mis à disposition.  
Laisser le terrain et les vestiaires propres (idem dans les clubs nous accueillant).  
Ne pas se suspendre aux cercles, ni jouer aux pieds avec les ballons.  
Ne pas manger sur le terrain. Marcher sur le terrain avec des chaussures adaptées.
- 5- Porter l'équipement du club de manière systématique à chaque match.  
Utiliser la tenue d'entraînement à au moins un entraînement par semaine.
- 6- Respecter l'éthique sportive et avoir un comportement respectueux envers son entraîneur, ses partenaires, ses adversaires, les arbitres et les dirigeants du club.  
Encourager son équipe et les autres équipes du club.  
Ne pas râler et discuter les décisions des arbitres.  
Ne pas crier sur un enfant adverse (même en cas de grosse faute).  
Participer avec le sourire au goûter d'après-match.  
Ne pas se disputer avec d'autres parents.  
Ne pas coacher à la place de l'entraîneur.
- 7- Accompagner à tour de rôle l'équipe en déplacements.  
Organiser à tour de rôle le goûter d'après-match lors des rencontres à domicile.  
Participer à tour de rôle aux tables de marque lors des matchs.
- 8- Être présent aux évènements obligatoires : réunion d'accueil et de bienvenue, photos des équipes, assemblée générale.
- 9- S'impliquer dans la vie du club comme prendre des photos pour faire vivre le site internet, tenir des tables de marque...
- 10-L'entraîneur est le seul compétent pour décider des joueurs convoqués aux matchs.  
L'entraîneur (ou si besoin le bureau du club) se tient à disposition des familles pour répondre à toutes les questions.
- 11-Représenter le club aussi bien avant, pendant et après les matchs, autant dans l'enceinte des installations du club que dans celles des clubs nous recevant.  
Donner la meilleure image possible du basket milhaudois.  
Promouvoir les valeurs de sportivité, de fair-play et de convivialité.

« Nous nous engageons à respecter cette charte »



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

MGUN Basket-ball est un club sportif dont le but est la pratique du basket-ball.  
Ce n'est pas un simple lieu de remise en forme ni une garderie pour les enfants.

**Art. 1 :** Chaque licencié accepte de respecter le présent règlement intérieur en signant sa licence au club de MGUN Basket-ball.

**Art. 2 :** Chaque licencié acquitte chaque année le montant de sa cotisation en prenant sa licence et fournit à MGUN Basket-ball tous les éléments demandés dans le dossier d'inscription.  
En aucun cas le licencié ne remettra en cause les horaires et lieux d'entraînement.

**Art. 3 :** Chaque licencié s'engage à participer à la vie du club selon ses capacités et son âge (tournoi, tables de marque, arbitrage, responsable de salle, etc...).

**Art. 4 :** Chaque licencié doit assister à l'assemblée générale annuelle.

**Art. 5 :** Brutalités, vol, usage de drogue ou produits dopants, attitude injurieuse délibérée, dénigrement du club, propos racistes, entraîneront une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club sur décision du comité directeur. Chaque licencié devra véhiculer une image de sportivité, de fair-play, de respect et de convivialité, toutes vertus souhaitées par le club de MGUN Basket-ball.

**Art. 6 :** Tout licencié s'engage à respecter le matériel et les locaux du club et à en faire un usage conforme à la pratique du basket-ball. Ainsi que le matériel et les locaux des équipes adverses.  
Les maillots et shorts sont prêtés aux joueurs, ils seront restitués en fin de saison. En cas de perte, les frais de remplacement seront à la charge du licencié.

**Art. 7 :** En cas de dossier disciplinaire et sanction financière prononcée par la FFBB ou ses instances (par exemple pour obtention d'une faute technique, d'une faute disqualifiante, de l'établissement d'un rapport disciplinaire, d'un forfait), les licenciés responsables régleront les frais et amendes à MGUN Basket-ball.  
Tout adhérent respectera les arbitres, les entraîneurs, les dirigeants, ses coéquipiers et les adversaires. Dans le cas contraire, le conseil d'administration pourra décider de sanctions.

**Art. 8 :** Les parents d'adhérents mineurs devront respecter le présent règlement intérieur.

**Art. 9 :** Le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des vols ou dégradations commis dans les vestiaires lors des entraînements et/ou des matchs.

**Art. 10 :** Les licenciés doivent participer à tous les entraînements ainsi qu'aux matchs tout au long de la saison.  
Ils doivent respecter les règles de la vie en groupe et suivre les consignes de leur entraîneur.  
Un entraînement commence lorsque l'entraîneur est effectivement dans la salle.

**Art. 11 :** Les licenciés doivent respecter les horaires d'entraînements, de matchs et de rdv pour les déplacements.  
Ils doivent prévenir leur entraîneur le plus tôt possible en cas de retard ou d'absence.

**Art. 12 :** Les parents doivent déposer et récupérer les enfants à l'intérieur du gymnase.  
Ils doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur.

**Art. 13 :** Les licenciés doivent respecter la charte de bonne conduite.



**Art. 14 :** Les entraîneurs sont seuls habilités à décider des contenus techniques et tactiques au cours des entraînements et des matchs. Chacun doit veiller au comportement des joueurs qui composent son équipe sur le terrain pendant un match ou un entraînement mais aussi à l'extérieur du terrain (avant et après un match ou un entraînement).

Chaque joueur doit respecter son entraîneur et appliquer scrupuleusement ses consignes, sur et en dehors des terrains.

**Art. 15 :** Un calendrier des matchs sera donné à chaque licencié afin de faciliter l'organisation des transports effectués par les parents et les entraîneurs. S'il y a forfait d'une équipe, le comité directeur se réserve le droit de retirer celle-ci du championnat dans lequel elle est engagée.

**Art.16 :** Une fois la licence émise, tous les paiements seront encaissés et il n'y aura pas de remboursement pour quelque raison que ce soit (déménagement, arrêt du basket, arrêt de la saison à cause du Covid ou autre...).

**Art.17 :** Les salariés et les dirigeants du club sont amenés, dans l'exercice de leurs fonctions, à utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels (compétitions, formations, etc.).

- Montant de l'indemnisation : ces déplacements ouvrent droit à une indemnité kilométrique fixée à 0,30 € par kilomètre parcouru.
- Exclusion des trajets domicile-travail : seuls les déplacements effectués pour les besoins du service sont indemnisés. Les trajets habituels entre le domicile et le lieu de travail habituel ne donnent lieu à aucun remboursement de frais kilométriques.
- Justificatifs : le remboursement est conditionné à la présentation d'un état récapitulatif mensuel précisant la date, l'objet du déplacement, le lieu de départ et d'arrivée, ainsi que le nombre de kilomètres réels effectués.
- Assurance : le salarié s'engage à être couvert par une police d'assurance garantissant l'usage professionnel de son véhicule personnel. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégradation du véhicule.